

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 Nantes

Nantes, le 22/04/2026

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 16/04/2026

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

GAEC DES IFS

Le Bois Macquiau

44440 Teillé

Références : 2026-1384
Code AIOT : 0054401983

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 16/04/2026 dans l'établissement GAEC DES IFS implanté Le Bois Macquiau Le Bois Macquiau 44440 Teillé. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- GAEC DES IFS
- Le Bois Macquiau Le Bois Macquiau 44440 Teillé
- Code AIOT : 0054401983
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Elevage de vaches laitières soumis à enregistrement pour une capacité maximale de 210 animaux

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits conduisant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾
5	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13	Demande d'action corrective
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	Demande d'action corrective
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23	Demande d'action corrective
12	Application	Arrêté Ministériel du	Demande d'action corrective

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾
	des programmes d'action nitrate	19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII	
13	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33	Demande d'action corrective

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 22/12/2025, article 1.2.1	Sans objet
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5	Sans objet
3	Intégrations paysagères et installations	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	Sans objet
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	Sans objet
6	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11	Sans objet
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14	Sans objet
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17	Sans objet
11	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Elevage bien tenu dans l'ensemble

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 22/12/2025, article 1.2.1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée :
Nature et Effectif

Constats :
190 vaches laitières : Effectifs conforme à l'arrêté
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée :
Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats :
Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes vis-à-vis des tiers, cours d'eau et forages respectée.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée :
Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats :
Bonne intégration dans le paysage Tenue des abords des bâtiments satisfaisante Préservation biodiversité (haies, bosquets, talus ...)
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée :
Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats :
Propreté des locaux satisfaisante Lutte contre la prolifération des rongeurs : prestation réalisée par la société FARAGO (4 passages par an)
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie

Prescription contrôlée :
Lutte contre l'incendie
Constats :
Lutte contre l'incendie : - Poteaux ou bouches d'incendie dans le village du Bois Macquiau - Extincteurs adaptés aux risques mais absence de contrôle depuis 2023 - Affichage des consignes - Accès pour les véhicules du SDIS conforme
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
Faire réaliser le contrôle des extincteurs tous les ans
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 6 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats :
Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des effluents satisfaisants Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel Stockage des aliments en dehors des bâtiments conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée :
Registre des risques
Constats :
Contrôle des installations électriques et techniques réalisé le 24/03/25
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution

Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : Cuve fuel avec double paroi Stockage des bidons d'huile sur rétention mais quelques bidons contenant des hydrocarbures sont stockés sans rétention Absence de rétention pour les produits de nettoyage désinfection
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Mettre en place un dispositif de rétention pour les produits de nettoyage désinfection Prévoir un dispositif de rétention pour l'ensemble des bidons contenant des hydrocarbures
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : - Absence de fuite d'eau Forage : - le forage dispose d'un numéro BSS - rubrique IOTA 1.1.2.0 - 1 sur l'AP (décla en pref) - présence d'un compteur totaliseur des prélèvement sur réseau et dans le milieu naturel - Le forage dispose d'une margelle et d'un capot de fermeture (en béton) - la hauteur de la tête de forage est conforme (50 cm min au-dessus du terrain naturel), - l'exploitant procède au relevé des consommations - présence d'un clapet anti-retour
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Stockage des effluents liquides : fosse à lisier circulaire en béton Absence d'une partie de la clôture autour de la fosse Séparation des réseaux eaux pluviales et effluents

Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
Clôturer l'ensemble de la fosse à lisier
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 11 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée :
Plan d'épandage
Constats :
Plan d'épandage mis à jour en 2025
Type de suites proposées : Sans suite

N° 12 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Gestion des effluents et des épandages : période - stockage - équilibre de la fertilisation - plan de fumure et cahier d'enregistrement - couvertures végétales
Constats :
Présentation du plan de fumure prévisionnel et du cahier de fertilisation de 2025 Dépassement des doses prévisionnelles sur plusieurs parcelles, notamment les prairies, sans justification. Réalisation d'analyses de sol tous les ans
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
Cesser tout dépassement des doses prévisionnelles sans que ces dépassements ne soient justifiés
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective

N° 13 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats :

Absence d'emplacement facile à nettoyer et à désinfecter destiné au stockage des cadavres avant enlèvement vers l'équarissage. Présentation des bons d'enlèvement des cadavres (équarissage) Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : présentation d'un bon d'enlèvement vers la société LE COMPTOIR D'HYGIENE HOSPITALIERE Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : présentation de bons ADIVALOR Absence de brûlage ou de résidu de brûlage Absence d'accumulation de déchets non triés
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Réaliser un emplacement facile à nettoyer et à désinfecter destiné au stockage des cadavres avant enlèvement vers l'équarissage.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois